

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 27 NOVEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Dominique FEDIEU

Date de convocation du Conseil communautaire : 19 novembre 2008

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gu PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, J.P LAMY, Philippe DUCAMP
- MACAU : Pierre CABANY, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINÉ
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Bruno NEFF, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

**Pouvoirs :** Daniel PARABIS à Claude GANELON – Thierry HEULLE à Dominique FEDIEU – Christine NADALIE à Anne SAVIN de LARCLAUZE

**Absentes, excusées :** Fabienne OUVRARD

**Concerne : 08-77 RECOURS A L'EMPRUNT – Choix de l'établissement financier-  
Décision**

Lors de l'adoption du budget 2008, il était prévu de recourir à un emprunt de 2 500 000 €

- 1 000 000 € décidés en 2007 et à mobiliser début 2008, avec 1<sup>er</sup> remboursement début 2009,
- 1 500 000 € à contracter en 2008, pour les travaux à réaliser.

Il nous faut prévoir le règlement de factures de ces investissements, début 2009. Une consultation a donc été lancée auprès des établissements bancaires, pour un emprunt de 1 400 000 €, à taux fixe, sur une durée de 20 ans, mobilisable au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, avec 1<sup>er</sup> remboursement début 2010.

Les établissements consultés pour cet emprunt, ont été :

- la B.C.M.E.
- Le Crédit Agricole
- la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord
- DEXIA Crédit Local de France

- la Caisse des dépôts et Consignations

Après analyse des différentes offres, il s'avère que la proposition de la Caisse des dépôts et Consignations est la plus intéressante.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► autorise Monsieur le Président à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 1.400.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux d'intérêt actuariel annuel : 4.52 %
- échéances : annuelles
- taux de progressivité des échéances : 0
- durée total du prêt : 20 ans

► autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cet emprunt ainsi que le ou les demandes de réalisation de fonds.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 3 décembre 2008

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

